

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or**Nombre de membres :**

En exercice : 33
 Présents : 28
 Votants : 32

Date de convocation :
 21/01/2026

Date de publication de la convocation :
 21/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. CADOUOT Christian - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M.BASSEOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M.DELATTRE André - M.BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - Mme WELLENREITER Elisabeth - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M.STURM Yves

Absents excusés et représentés : Mme PENAUD Nathalie (procuration à M.BASSEOLEIL Hervé) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. DELATTRE André) - M. MERGEY Dominique (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme COURBET Bénédicte)

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Subventions accordées à diverses associations - Exercice 2026

Divers organismes et associations ont sollicité de la ville de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, une subvention au titre de l'exercice 2026.

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE VIE AU QUOTIDIEN du 19 janvier 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-DÉCIDE d'attribuer les subventions « Sports » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association ou organisme	Montant voté
A.K.D.C. *	14 000,00 €
A.S.C. sections sportives *	36 000,00 €
C.L.E.S. *	31 000,00 €
Les Archers Chevignois	2 000,00 €
Chevigny Gym 21 *	15 500,00 €

Chevigny Lutte Olympique	6 000,00 €
Chevigny St Sauveur Handball *	54 000,00 €
Chevigny St Sauveur Handball « élite » *	16 000,00 €
Chevigny Tennis de Table	6 000,00 €
AS Lycée	2 000,00 €
PEV Cycling Team	1 000,00 €
Aulë Disc Ultimate Frisbee	150,00 €

* les associations susnommées font l'objet de la signature d'une convention plurianuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2024, 2025 et 2026.

-DÉCIDE d'attribuer les subventions « Culture-Loisirs-Social-Divers » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association ou organisme	Montant voté
A.S.C. sections culturelles	960,00 €
Amis de la Nature	500,00 €
Théâtre en bulles	2 000,00 €
A.V.A.C.	750,00 €
Chirpy Girl's	1 800,00 €
Chirpy Girl's exceptionnelle	1 200,00 €
Eaux en Couleurs	600,00 €
Clairdor	300,00 €
Du Coq à l'Âne	300,00 €
Du Coq à l'Âne (20 ans) - exceptionnelle	300,00 €
F.N.A.C.A.	750,00 €
L'abeille Chevignoise	500,00 €
Fondation Maréchal Delattre	150,00 €
U.N.C.	300,00 €
Comité d'Action Sociale du personnel (C.A.S.)	2 000,00 €
Ass. Conciliateurs de Justice de Dijon	150,00 €
Solidair'tons	300,00 €
Comité de jumelage	1 500,00 €

-DÉCIDE d'attribuer les subventions « Affaires Scolaires » selon le tableau ci-après, au titre de l'exercice 2026 :

Association ou organisme	Montant voté
Association Parents d'élèves du Buisson Rond	150,00 €
Coopératives scolaires (50 € par classe) :	
Elémentaire Ez Allouères	300,00 €
Elémentaire Henri Marc	350,00 €
Elémentaire Le Breuil	300,00 €
Elémentaire Buisson Rond	400,00 €
Maternelle Ez Allouères	150,00 €
Maternelle Henri Marc	150,00 €
Maternelle Le Breuil	150,00 €
Maternelle Buisson Rond	150,00 €

Voyages à la journée (5 € par élève) :	
Elémentaire Ez Allouères	655,00 €
Elémentaire Henri Marc	695,00 €
Elémentaire Le Breuil	635,00 €
Elémentaire Buisson Rond	755,00 €
Maternelle Ez Allouères	375,00 €
Maternelle Henri Marc	290,00 €
Maternelle Le Breuil	250,00 €
Maternelle Buisson Rond	330,00 €
Projet commun Cirque :	
Projet Cirque – école Primaire du Breuil	2 200,00 €
Projet Cirque – école Elémentaire Henri Marc	2 200,00 €

- **DIT** que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits du budget primitif de l'exercice en cours, article 65748 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire ;

- **DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 janvier 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET

Romain VENTO

